

# Inscription sur listes électorales

L'inscription sur listes électorales est nécessaire pour voter aux différentes élections.

## Date limite de dépôt en vue des élections législatives :

- inscriptions électorales en ligne : jusqu'au **mercredi 4 mai minuit** ;
- inscriptions électorales physiques : jusqu'au **vendredi 6 mai 2022 inclus** ;
- inscriptions électorales par courrier : jusqu'au **vendredi 6 mai 2022 inclus**.

**Passé le délai du 6 mai, les demandes d'inscriptions électorales ne pourront être enregistrées qu'après les élections législatives, c'est-à-dire le lundi 20 juin 2022.**

## En bref

L'inscription sur listes électorales est nécessaire :

- pour une première inscription sur listes électorales ;
- en cas d'emménagement sur la commune.

De manière générale, l'inscription est possible à tout moment de l'année mais la personne qui s'inscrit ne pourra voter qu'à partir du 1er mars de l'année suivante, après révision annuelle des listes électorales.

## Pour qui ?

L'inscription concerne :

- les citoyens français habitant en France souhaitant s'inscrire en ligne sur les listes électorales ;
- les citoyens de l'Union européenne résidant en France souhaitant s'inscrire sur les listes électorales complémentaires pour les élections municipales ou européennes.

Les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans sont inscrits d'office sur les listes électorales, à l'exception de ceux qui n'auraient pas été recensés ou qui l'auraient été trop tardivement ou de ceux qui auraient déménagé.

## La démarche

L'ensemble des démarches liées aux inscriptions sur listes électorales est à retrouver sur [service-public.fr \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367)

## Contacts

Service relations aux usagers  
Hôtel de ville  
2 rue de l'Hôtel-de-Ville  
BP 50167  
44802 Saint-Herblain cedex  
02 28 25 20 00

Mairie annexe des Thébaudières  
Place des Thébaudières  
44800 Saint-Herblain  
02 28 25 23 33

Le Carré des services publics  
15 rue d'Arras  
44800 Saint-Herblain  
02 28 25 23 38

## **Horaires**

### **Hôtel de ville :**

- lundi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- mardi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- mercredi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- jeudi : 13:30-17:30
- vendredi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- samedi : 09:00-12:00

### **Mairie annexe des Thébaudières :**

- lundi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- mercredi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- vendredi : 08:30-12:30, 13:30-17:30

### **Carré des services publics :**

- mardi : 08:30-12:30
- mercredi : 08:30-12:30
- vendredi : 08:30-12:30